

Publié le 1 février 2021

Jean-Marie Sermier : « Notre vitalité est supérieure au poids que nous représentons »

Jean-Marie Sermier s'est fortement impliqué pour rendre la loi Elan plus favorable aux Sem de logement. Entretien.



L'avant-projet de la loi Elan était très défavorable aux Epl. Comment la FedEpl s'est-elle mobilisée pour inverser la donne ?

Il est vrai que l'affaire était mal engagée. Sur les 104 Sem de logement recensées en métropole, 101 seraient passées à la trappe si la loi était restée en l'état. Heureusement, ça n'a pas été le cas. Mieux encore, dans le cadre de ce regroupement, le modèle des Sem a été conforté. Le 31 décembre prochain, quand il s'agira de faire les comptes, les Sem de logement détiendront près de 14 % des parts de marché et seront en charge de 16 % des logements mis en chantier. Notre vitalité est donc supérieure au poids que nous représentons dans le parc social, de l'ordre de 10 %.

A-t-il été difficile de convaincre le gouvernement d'alors ?

Julien Denormandie, qui était en charge du dossier dans le précédent gouvernement Philippe, a très vite intégré le fait que les Sem ne devaient pas être sacrifiées. Nous avons bien sûr rencontré Emmanuelle Wargon qui a elle aussi compris qu'au-delà des financements, il fallait des outils adaptés dans les territoires pour mettre en œuvre les intentions de la loi. La transition énergétique, par exemple, va être l'une des priorités des prochains mois. Le niveau de technicité des Epl peut leur permettre de rendre très rapidement concrets les projets des collectivités territoriales.

Quels sont les atouts des Sem dans ce secteur ?

Nous sommes des entreprises publiques locales, et nous faisons passer le service public avant la rentabilité immédiate. Beaucoup de Sem qui avaient leur siège social dans un département ont été maintenues. De plus, la Sem peut faire à la fois de l'immobilier et de l'aménagement, ce qui est un atout majeur. Nous nous sommes beaucoup mobilisés pour créer la Société de coordination nationale Hact.France. D'autres Sem peuvent nous rejoindre, nous ne laisserons personne sur le bord de la route. Des collectivités locales frappent aussi à la porte de la société pour y adhérer. La loi Elan révèle le savoir-faire de l'économie mixte locale.